



Siren pour déclarer des BNC

Par **Toutvabien**, le **15/10/2021** à **11:37**

Bonjour,

Je suis docteur à l'hôpital. Je fais en parallèle des expertises médicales. J'ai perçu des revenus l'année dernière pour cette activité. Le problème c'est pour l'imposition. Je dois les déclarer en BNC. Mais je n'ai pas de numéro Siren.

Je dois déclarer mon activité comme activité accessoire et demander un SIREN à l'URSSAF pour cette activité ?

Si je le fais maintenant, ça veut dire que je n'aurai pas de SIREN l'année dernière au moment de ce travail. Comment faire pour les impôts ?

Pouvez vous me confirmer qu'il faut bien un Siren pour déclarer des BNC.

De plus, je crois que je ne peux pas me mettre en autoentrepreneur, ce n'est pas le cas pour les médecins. Je dois me mettre en déclaration contrôlée alors ?

Je vous remercie d'avance pour vos réponses.

Cordialement,